



# CATALOGUE FORMATIONS EDITION 2021

# Ensemble, progressons!

# INTRODUCTION



Au service des administrations depuis 1997, Info Décision accompagne les agents du secteur public dans le développement de leurs compétences sur les thèmes suivants :

- l'Assurance Chômage
- la Réglementation : l'Attestation Employeur destinée à Pôle Emploi et la mise en œuvre de la Rupture Conventionnelle
- la manipulation des Progiciels proposés par Info Décision

Animées par une équipe de professionnels, experts métiers (Docteur en droit public, expériences dans le secteur public), nos formateurs associent théorie et cas pratiques.

# La formation, un investissement pour l'avenir



### Contenu de qualité

Du contenu à jour en fonction de l'actualité réglementaire mais aussi de la Fonction Publique



#### Formations ciblées

Pour acquérir les compétences nécessaires à la bonne gestion de vos dossiers chômage



#### **Formations attractives**

Des offres de formation abordables afin de respecter votre budget annuel



# Une offre de formations en présentiel et en ligne

Compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020, Info Décision s'est adapté afin d'assurer la continuité de ses formations en vous proposant des stages entièrement à distance.

Cette année, en plus des formations en présentiel, nous avons décidé de maintenir cette organisation pour que vous soyez formé dans les meilleures conditions possibles.

## Matériel nécessaire à la formation en ligne

Les participants devront avoir accès à une connexion internet via un ordinateur équipé d'un micro et d'un haut-parleur ou d'un casque, et d'une webcam.

Les participants pourront poser leurs questions par écrit via la messagerie instantanée ou demander la parole directement sur la plateforme.

Une documentation sera mise à disposition par téléchargement.

# **SOMMAIRE**



# **Formations Assurance Chômage**

Formations 100% en ligne
• La Gestion des allocations chômage - Stage de base
• La Gestion des allocations chômage - Stage de perfectionnement <b>6</b>
<ul> <li>Le Décret n°2020-741 du 16 juin 2020 - Régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public</li> </ul>
Formations présentielles
• La Gestion des allocations chômage - Stage de base
• La Gestion des allocations chômage - Stage de perfectionnement12
Formations Réglementation - 100% en ligne  • Réussir la mise en œuvre de la Rupture Conventionnelle dans la Fonction Publique
Formations Progiciels
Formations 100% en ligne
• L'utilisation du logiciel Galpe - Stage de base
• L'utilisation du logiciel Galpe - Stage de perfectionnement et approfondissement de l'utilisation du logiciel Galpe
Formations présentielles
• L'utilisation du logiciel Galpe - Stage de base
• L'utilisation du logiciel Galpe - Stage de perfectionnement et approfondissement de l'utilisation du logiciel Galpe

# La Gestion des allocations chômage





Stage de base

Durée : 15 heures

En ligne



#### **Public destinataire**

Gestionnaires et cadres RH n'ayant jamais reçu de formation à la réglementation de l'assurance chômage applicable par les employeurs publics en auto-assurance



#### **Votre formateur**

Consultant d'Info Décision, expert en assurance chômage dans le secteur public, votre formateur apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques



## Pédagogie

- Explications théoriques par le formateur
- Quizz d'évaluation



#### Sessions

Durée : 15 heures sur 5 jours (3 heures par session)

- Du 25 au 29 ianvier 2021 9h00 à 12h00
- Du 15 au 19 novembre 2021 9h00 à 12h00



#### Tarıı

1350,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



# Inscriptions

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectifs**

Acquérir la base de la réglementation de l'assurance chômage applicable dans le secteur public

Adopter une méthode d'analyse et de traitement des dossiers

#### Contexte

Décret n°2019 - 797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage et dispositions applicables entre le 1er novembre 2019 et le 31 décembre 2020.

# Problématique de la formation

L'actualité de la réglementation chômage, de plus en plus riche, nécessite l'acquisition d'une base de connaissances pour maîtriser la diversité des situations rencontrées.

Les gestionnaires de l'indemnisation des ex-agents publics doivent par conséquent acquérir la base de cette réglementation pour ensuite, au travers de différents modules complémentaires de formation, maîtriser les évolutions de la réglementation et les spécificités de leur population d'allocataires.

Le formateur apporte une vision pragmatique dans l'application d'une réglementation technique, qui fait appel à la fois aux capacités logiques de raisonnement et à l'aisance calculatoire.

# Programme (1/2)

#### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### Introduction

- Sources de droits
- Hiérarchie des textes Critères d'application de la réglementation Champ d'application et bénéficiaires
- Dispositions applicables à compter du 1er novembre 2019

#### 1 - Modalités d'attribution des allocations

L'ouverture de droit : admission et rechargement

#### Les conditions cumulatives d'attribution

• La recherche d'emploi - La résidence - L'aptitude physique - L'inscription comme demandeur d'emploi et la non-forclusion du droit - La perte involontaire d'emploi (nouveauté : rupture conventionnelle dans la fonction publique) - L'âge - L'affiliation - Période de suspension

#### La détermination du débiteur

• Règles de base - Coordination secteur privé/secteur public - Prise en compte du temps partiel - Cas d'égalités

#### La durée d'indemnisation

- Les durées réglementaires
- Les conditions de maintien de l'indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite
- L'allongement de la durée d'indemnisation par la formation professionnelle







Stage de base Durée : 15 heures

# Programme (2/2)

#### L'allocation journalière (Aide au Retour à l'Emploi ou ARE)

• Mécanismes de calcul de l'allocation journalière : Période de référence - Composition du salaire de référence - Revalorisation éventuelle - Calcul du salaire journalier de référence, du coefficient réducteur - Calcul du montant de l'allocation journalière (brute et nette) - Dégressivité

#### Le point de départ de l'indemnisation

• Mécanismes de la fixation du point de départ de l'indemnisation : Calcul et application des différés spécifiques et congés payés -Application du délai d'attente - Prise en charge au 122ème jour après un départ volontaire - Prise en compte de la date de dépôt de la demande d'allocation

#### La reprise d'indemnisation

#### Les conditions générales et spécifiques de la reprise

- L'inscription comme demandeur d'emploi et la non-échéance du reliquat La perte involontaire d'emploi L'âge
- L'exception à la reprise : Le droit d'option

#### La détermination du reliquat

• Mise à jour du droit à verser, de la durée du droit - Revalorisation éventuelle de l'allocation journalière

#### Le point de départ de l'indemnisation

- La fixation du point de départ de l'indemnisation
- Différés spécifiques et congés payés Délai d'attente La prise en charge au 122ème jour

#### 2 - L'indemnisation

#### Obligations légales de l'employeur public

• Aide au Retour à l'Emploi (ARE) - Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF)

#### Les règles de versement de l'ARE

- Périodicité du versement et pièces justificatives Conditions permanentes du versement Conditions et motifs de cessation du versement - Modification de la durée du droit - Modification du montant de l'allocation versée
- Incidence d'une action de formation sur l'indemnisation Formation inscrite au PPAE Conditions du versement et procédures de suivi - Interruption du stage - Fin du stage - Fin des droits avant le terme du stage - Formation non-inscrite au PPAE et mobilisant le CPF - Conditions du versement et calcul du complément d'allocation
- Cumul de l'allocation avec une pension de retraite ou d'invalidité
- Cumul de l'allocation avec des activités professionnelles pendant l'indemnisation Activité reprise salariée et activité reprise nonsalariée

#### 3 - Le dossier de demande d'allocation

- Pièces fournies par Pôle Emploi à l'intéressé pièces fournies par Pôle Emploi à la demande de l'intéressé Pièces fournies par l'intéressé
- L'analyse du dossier par la méthode graphique

#### 4 - Les notifications de décision

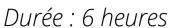
• Notifications : Attribution - Rejet - Prise en charge au 122ème jour - Fin de droit

#### 5 - Questions diverses

# La Gestion des allocations chômage



# Stage de perfectionnement





#### **Public destinataire**

Gestionnaires et cadres RH ayant suivi une formation Juridique de base ou disposant d'une expérience significative sur la réglementation de l'assurance chômage applicable par les employeurs publics en auto-assurance



Consultant Info Décision, expert en assurance chômage dans le secteur public, apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques



## **Pédagogie**

- Analyse des difficultés et des nouveautés de la réglementation chômage et de la jurisprudence
- Quizz d'évaluation



## Sessions en ligne

Durée: 6 heures sur 2 jours (3h par session)

• Du 08 au 09 février 2021 - 9h00 à 12h00



#### Tarif

775,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



# **Inscriptions**

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Renforcer la technicité et actualiser les connaissances des cadres RH et gestionnaires d'allocations chômage

#### Contexte

Décret n°2019 - 797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage et dispositions applicables entre le 1er novembre 2019 et le 31 décembre 2020.

# Problématique de la formation

L'actualité de la réglementation chômage, de plus en plus riche, nécessite de mettre à jour ses connaissances afin de maîtriser la diversité des situations rencontrées, de différents niveaux de difficultés et de spécificités.

Le formateur apporte une vision pragmatique dans l'application d'une réglementation technique, qui fait appel à la fois aux capacités logiques de raisonnement et à l'aisance calculatoire et souhaite également approfondir les notions les plus délicates de la réglementation actuelle, développer les apports récents de la jurisprudence.

# Programme (1/2)

#### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### 1 - Introduction

- Sources de droits
- Hiérarchie des textes Critères d'application de la réglementation Champ d'application et bénéficiaires
- Dispositions applicables : Décret n°2019-797 du 26 juillet 2019 Décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public

#### 2 - Mécanismes, conditions et modalités d'attribution des allocations

- Rappels
  - Définitions : admission, reprise, rechargement, condition de perte involontaire d'emploi (nouveauté : Rupture Conventionnelle dans la Fonction Publique démission dans le cadre d'une restructuration de service) et prise en charge au 122ème jour calcul du différé congés payés mécanisme unique et général d'application du délai d'attente.

#### 3 - Aspects calculatoires de la réglementation 2019

- Affiliation : jours et heures travaillés période de suspension non rémunérée et non indemnisée (telle que la disponibilité des titulaires)
- Durée d'indemnisation
- Versement de l'A.R.E. selon les modalités de l'A.R.C.E.
- Dégressivité : allocation concernée, application en cours d'indemnisation. Incidence en cas de formation, de reprise d'activité, de versement de l'A.R.E. sous les modalités de l'A.R.C.E.



# La Gestion des allocations chômage



# Stage de perfectionnement Durée : 6 heures

## en ligne

# Programme (2/2)

#### 4 - Cumul de l'allocation avec des activités professionnelles non salariées

• Mécanisme général - cas particulier de l'auto-entrepreneur

#### 5 - Etude de cas

- Le droit d'option
  - Information de l'allocataire conditions d'exercice du droit d'option (apprenti ou contrat de professionnalisation) et droit d'option étendu aux autres allocataires notifications d'information délai de réponse choix de l'allocataire différé et délai d'attente
- Activité conservée salariée et révision du droit
  - Cumul intégral révision du droit en cas de perte de l'activité conservée : calcul de l'A.R.E. et de la durée d'indemnisation révisée Reconstitution du S.J.R. Point de départ de l'indemnisation

#### 6 - Deux catégories particulière d'allocataires

- Indemnisation des travailleurs indépendants
  - Conditions et modalités du droit à l'A.T.I. situations rencontrées par l'employeur public
- Indemnisation des "démissionnaires poursuivant un projet professionnel"
  - Conditions et modalités du droit particularité de l'indemnisation situation rencontrées par l'employeur public

#### 7 - Questions diverses



# Décret n°2020 - 741 du 16 juin 2020



Régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public

Durée: 3 heures





## **Public destinataire**

Gestionnaires de l'indemnisation du chômage et responsables RH des employeurs publics



Juriste et docteur en droit public, expert métier



- Explications théoriques par le formateur
- Quizz d'évaluation

# **Objectifs**

Actualiser ses connaissances de la réglementation

Maîtriser l'application des règles communes entre le règlement d'assurance chômage et celles qui sont spécifiques au secteur public Identifier les points susceptibles de donner lieu à un contentieux

#### Contexte

Le décret du 16 juin 2020, applicable à compter du 19 juin 2020, adapte les règles du règlement d'assurance chômage au secteur public. Il concerne tous les agents publics, fonctionnaires, contractuels et salariés de droit privé, des employeurs des trois fonctions publiques, et d'une partie du personnel d'Orange et de la Poste.

Fortement inspiré par les apports du juge administratif, ce texte intègre les spécificités statuaires : positions administratives, rémunérations, motifs de cessation de l'indemnisation, de perte volontaire ou involontaire d'emploi. Il clarifie les règles à suivre pour la détermination du débiteur des allocations dans le cadre de l'ARCE.

Enfin, il rend le règlement d'assurance chômage plus clair en modifiant les dispositions spécifiques au secteur public.



## Sessions en ligne

Durée: 3 heures

• 21 janvier 2021 - 9h00 à 12h00



#### Tarif

280,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



## Inscriptions

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# Programme (1/2)

#### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### 1 - Entrée en vigueur et champ d'application

- 1.1 Entrée en vigueur
- 1.2 Champ d'application

#### 2 - Pertes involontaires d'emplois et départs volontaires

- 2.1 Comparaison privé/public des fins de contrat de travail involontaires
- 2.2 Bilan des départs volontaires spécifiques au secteur public

#### 3 - Suspension de la relation de travail

- 3.1 La notion de suspension de la relation de travail
- 3.2 La notion déjà prise en compte dans le calcul de l'affiliation
- 3.3 La nouveauté : la modification du Code du Travail pour la détermination du débiteur des allocations

#### 4 - Versement de l'ARE selon les modalités de l'ARCE

- 4.1 Comment s'articulent les dispositions du décret avec la position du juge administratif?
- 4.2 Quel est le régime des cotisations applicables ?
- 4.3 Quelles règles suivre dans l'établissement des déclarations sociales et fiscales ?



# Décret n°2020 - 741 du 16 juin 2020



Régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public

**En ligne** 

# Programme (2/2)

#### 5 - Motifs de cessation de l'indemnisation

- 5.1 Bilan des motifs non modifiés par le décret
- 5.2 Les motifs communs au règlement général et au décret, lié à la condition d'âge
- 5.3 Les motifs spécifiques au secteur public, liés à la condition d'âge
- 5.4 Les motifs comparables de cessation du versement pendant une période de suspension de la relation de travail

#### 6 - Rémunérations publiques et salaire de référence

- 6.1 Rémunération prise en compte
- 6.2 Plafonnement du salaire de référence : rémunération d'un emploi permanent, rémunération ponctuelle en vacation, cumul de rémunérations
- 6.3 Exclusion de certaines rémunérations

#### 7 - Questions diverses

# La Gestion des Allocations Chômage



Stage de base

Durée : 4 jours

Présentiel (Paris)



#### **Public destinataire**

Gestionnaires et cadres RH n'ayant jamais reçu de formation de base à la réglementation applicable par les employeurs publics en auto-assurance



#### Votre formateur

Consultant d'Info Décision, expert en assurance chômage dans le secteur public, votre formateur apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques



## **Pédagogie**

- Explications théoriques par le formateur
- Exercices et cas pratiques



## Sessions en présentiel

Durée: 4 jours

- Du 16 au 19 mars 2021
- Du 15 au 18 juin 2021
- Du 14 au 17 septembre 2021



#### **Tarif**

1600,00 € Net/Personne - Déjeuner inclus (Exonération TVA)



## **Inscriptions**

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectifs**

Maîtriser la réglementation de l'assurance chômage applicable dans le secteur public Acquérir la méthode d'analyse et de traitement des dossiers

# Problématique de la formation

La complexité de l'indemnisation chômage réside dans l'application d'une réglementation très technique, qui fait appel à la fois aux capacités logiques de raisonnement et à l'aisance calculatoire.

L'adaptation aux règles de gestion des emplois publics nécessite également une maîtrise de la jurisprudence administrative.

La formateur apporte une vision pragmatique sur ce domaine complexe, notamment par la diversité des cas rencontrés.

# Programme (1/2)

#### 1 - Introduction

- Sources de droits
- Hiérarchie des textes Critères d'application de la réglementation
- Modalités d'attribution des allocations en réglementation 2019 : admission, reprise, droit d'option, rechargement, révision du droit

#### 2 - L'ouverture de droit : admission et rechargement

- Le dossier de demande d'allocations : les pièces du dossier et sa représentation graphique
- Conditions cumulatives d'attribution : la recherche d'emploi la résidence l'aptitude physique l'inscription comme demandeur d'emploi et la non-forclusion du droit la perte involontaire d'emploi (nouveauté : rupture conventionnelle dans la Fonction Publique) l'âge l'affiliation
- La détermination du débiteur : règles de base prise en compte du temps partiel cas d'inégalités
- Calcul de l'allocation journalière : règles de composition du salaire de référence - période de référence - jours travaillés, payés - revalorisation éventuelle - calculs du salaire journalier de référence, du coefficient réducteur et de l'allocation - dégressivité
- La durée du droit : durée d'indemnisation limite réduction après un CSP et après une formation rémunérée (Etat/Région) - allongement de la durée d'indemnisation par la formation professionnelle
- Fixation du point de départ de l'indemnisation : montant pris en compte
   calculs des différés spécifiques et congés payés articulation des différés et du délai d'attente - la prise en charge au 122ème jour après un départ volontaire - prise en compte de la date de dépôt de la demande d'allocation



# La Gestion des Allocations Chômage



Stage de base Durée : 4 jours Présentie (Paris)

# Programme (2/2)

#### 3 - La reprise de l'indemnisation

- Processus de la reprise
- Instruction d'un dossier
- Conditions cumulatives de la reprise : conditions générales et spécifiques (l'inscription comme demandeur d'emploi et la non-déchéance du reliquat la perte involontaire d'emploi l'âge)
- Mise à jour : du droit à verser, de la durée du droit revalorisation éventuelle de l'allocation calcul de l'allocation journalière
- La fixation du point de départ de l'indemnisation : différés spécifiques et congés payés délai d'attente la prise en charge au 122ème jour exceptions à la reprise (le droit d'option)

#### 4 - Indemnisation

- Allocations et aides : obligations légales de l'employeur public aides facultatives autres prestations prises en charge par Pôle Emploi
- Règles de versement de l'ARE : périodicité du versement et pièces justificatives conditions permanentes du versement conditions et motifs de cessation du versement contrôles et sanctions modification de la durée du droit modification du montant de l'allocation versée
- Règles de versement pendant les périodes de formation : formation inscrite au PPAE (conditions du versement et procédures de suivi interruption du stage fin du stage fin des droits avant le terme du stage) formation non inscrite au PPAE et mobilisant le CPF (conditions du versement et calcul du complément d'allocation)
- Activités professionnelles pendant l'indemnisation : typologie des activités professionnelles activité reprise salariée et non salariée activité conservée salariée et non salariée la révision du droit après la perte d'une activité conservée salariée l'A R C F

#### 5 - Deux catégories particulières d'allocataires

- Indemnisation des travailleurs indépendants : conditions et modalités du droit à l'ATI situations rencontrées par l'employeur public
- Indemnisation des "démissionnaires poursuivant un projet professionnel" : conditions et modalités du droit particularité de l'indemnisation situations rencontrées par l'employeur public

#### 6 - Cotisations sociales et déclarations annuelles

- Cotisations et contributions
- Régime applicable à l'ARE l'AREF cas particulier de certains établissements (la participation à la retraite complémentaire)
- Déclarations sociales et fiscales : le prélèvement à la source
- TDS bilatérale CNAV IRCANTEC PASRAU DSN

#### 7 - Les notifications et les demandes de l'allocataire

- Notifications : attribution rejet prise en charge au 122ème jour fin de droit
- Attestation individuelle demande initiale d'allocation demande de reprise demande de rechargement

#### 8 - Questions diverses

# 3

# La Gestion des Allocations Chômage



# Stage de perfectionnement Durée : 2 jours

Présentiel (Paris)



## **Public destinataire**

Gestionnaires et cadres RH ayant suivi une formation de base ou disposant d'une expérience significative de l'indemnisation chômage



#### Votre formateur

Consultant d'Info Décision, expert en assurance chômage dans le secteur public, votre formateur apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques



## Pédagogie

- Recueil des attentes des participants en début de session
- Analyse des difficultés rencontrées et des nouveautés réglementaires



# Sessions en présentiel

Durée: 2 jours

• Du 18 au 19 mai 2021

• Du 29 au 30 novembre 2021



#### Tarif

1070,00 € Net/Personne - Déjeuner inclus (Exonération TVA)



# Inscriptions

Linda Laouari Mail : formation@info-decision.fr Tél : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Renforcer la technicité et actualiser ses connaissances

# Problématique de la formation

Cette formation aborde les difficultés rencontrées au quotidien après une pratique suffisante de gestion des dossiers d'allocations chômage. Le programme est réaménagé avec les participants en début de session afin que chacun d'eux puisse trouver réponse à ses attentes. Le formateur souhaite également approfondir les notions les plus délicates de la réglementation actuelle, développer les apports récents de la jurisprudence.

# Programme (1/2)

#### 1 - Introduction

Le programme ci-dessous est indicatif, il est susceptible d'être adapté en fonction des attentes exprimées par les participants en début de stage.

# 2 - Mécanismes, conditions, modalités d'attribution des allocations (Décret n°2019-797 du 26 juillet 2019)

 Rappels: définitions (admission, reprise, rechargement, révision du droit) - généralisation de la condition de perte involontaire d'emploi (nouveauté: rupture conventionnelle dans la Fonction Publique) et prise en charge au 122ème jour - calcul du différé congés payés mécanisme unique et général d'application du délai d'attente

#### **Etude de cas**

- La reprise d'indemnisation : reprise après radiation de la liste des demandeurs d'emploi déchéance du droit rejet pour départ volontaire et prise en charge au 122ème jour durée d'indemnisation et calcul de l'allocation pour le versement d'un reliquat provenant d'une réglementation antérieure différés et délais d'attente
- Le droit d'option : information de l'allocataire conditions d'exercice du droit d'option (apprenti ou contrat de professionnalisation et droit d'option étendu aux autres allocataires) notification d'information délai de réponse choix de l'allocataire différé et délai d'attente
- Le rechargement : conditions débiteur différés et délai d'attente
- Activité conservée salariée et révision du droit : cumul intégral révision du droit en cas de perte de l'activité conservée (calcul de l'A.R.E. et de la durée d'indemnisation révisée) Reconstitution du S.J.R. Point de départ de l'indemnisation



# La Gestion des Allocations Chômage



# Stage de perfectionnement Durée : 2 jours

Présentie (Paris)

# Programme (2/2)

#### **Procédures**

• Conservation et archivage des dossiers - pièces justificatives à demander, pièces à restituer - échanges d'informations avec Pôle Emploi ou un autre employeur public - information de l'allocataire - formulaires

#### 3 - Aspects calculatoires de la réglementation 2019

- Affiliation : jours et heures travaillés période de suspension non rémunérée et non indemnisée (ex : disponibilité des titulaires)
- Durée d'indemnisation
- Calcul de l'allocation : période de référence salaire de référence salaire journalier de référence coefficient réducteur allocation journalière
- Dégressivité : allocation concernée application en cours d'indemnisation incidence en cas de formation, de reprise d'activité et/ou de versement de l'ARCE
- Point de départ de l'indemnisation : calcul et application des différés spécifiques et congés payés application du délai d'attente prise en compte de la date de dépôt de la demande d'allocation

#### 4 - Indemnisation des travailleurs indépendants et des démissionnaires poursuivant un projet professionnel

- Indemnisation des travailleurs indépendants : conditions et modalités du droit à l'ATI situations rencontrées par l'employeur public
- Indemnisation des "démissionnaires" : conditions et modalités du droit particularité de l'indemnisation situations rencontrées par l'employeur public

#### 5 - Cumul de l'allocation avec des activités professionnelles non salariées

- Activité reprise non salariée : mécanisme général cas particulier de l'auto-entrepreneur
- 6 Questions diverses
- 7 Evaluation de la prestation de formation

# La Rupture Conventionnelle



# Réussir sa mise en œuvre dans la Fonction Publique

Durée: 1 heure



Gestionnaires et cadres RH appelés à gérer des ruptures conventionnelle de fonctionnaires et de contractuels.



#### Votre formateur

Juriste et docteur en droit public, expert métier



## Pédagogie

- Explications théoriques par le formateur
- Quizz d'évaluation



#### Sessions

Durée: 1 heure

09 mars 2021 - 9h30 à 10h30



110,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



## Inscriptions

Linda Laouari

Par mail: formation@info-decision.fr Par téléphone: 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Maîtriser les nouvelles dispositions de la Rupture Conventionnelle issues de la loi de transformation de la Fonction Publique

# Problématique de la formation

La rupture conventionnelle applicable aux agents publics est une nouveauté introduite par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Les décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel du 1er janvier 2020 ainsi qu'un arrêté le 12 février 2020.

La nouveauté impose aux employeurs publics d'être rapidement au fait des dispositions, de la procédure, des incidences, s'ils doivent répondre à la sollicitation de leurs agents ou s'ils doivent être à l'initiative de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle.

# **Programme**

#### Ouverture de la séance

Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### 1 - Les sources de droit

- Décision n°2020-860 OPC du 15 octobre 2020 du Conseil Constitutionnel
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Article 13 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2020
- Article 5 de la loi de finances pour 2020
- Décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 (procédure)
- Décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 (Indemnité spécifique de rupture conventionnelle)
- Arrêté du 6 février 2020 (modèle de convention de rupture conventionnelle)

#### 2 - Agents de droit public bénéficiaires et les catégories exclues

- Fonctionnaires visés
- Contractuels visés
- Les ouvriers de l'Etat
- Les praticiens hospitaliers
- Catégories d'agents exclues

#### 3 - La procédure à suivre et ses étapes

- Les étapes de la procédure : l'initiative le ou les entretiens préalables l'assistance d'un conseiller pendant l'entretien - l'établissement de la convention de rupture, ses mentions obligatoires et le solde tout compte détaillé - le droit de rétractation
- Les conséquences de la rupture : l'attestation employeur et l'indemnisation du chômage - le remboursement de l'indemnité en cas de réemploi

#### 4 - Le calcul de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

- Minimum et maximum
- L'assiette de rémunération prise en considération
- La fiscalité et les cotisations sociales

#### 5 - Anticiper les difficultés en s'inspirant du contentieux privé

#### 6 - La disparition programmée de l'IDV

- La date limite de présentation de la démission
- La date limite d'entrée en vigueur de la démission
- 7 Questions diverses et évaluation de la prestation de formation

# L'attestation employeur Pôle Emploi



Durée : 2 heures et 30 minutes





## **Public destinataire**

- Agents du secteur public chargés d'établir et de transmettre l'attestation employeur pour Pôle Emploi.
- Gestionnaires paie ou chômage.



#### **Votre formateur**

Expert en assurance chômage dans le secteur public



## **Pédagogie**

- Explications théoriques par le formateur
- Quizz d'évaluation



## Sessions en ligne

Durée: 2 heures et 30 minutes

- 04 février 2021 9h30 à 12h00
- 03 juin 2021 9h30 à 12h00
- 07 octobre 2021 9h30 à 12h00



#### Tarif

250,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



# **Inscriptions**

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectifs**

Comprendre les tenants et aboutissants de l'attestation, les obligations de l'employeur public.

Acquérir les notions d'assurance chômage indispensables pour déclarer des informations correctes, y compris par l'attestation dématérialisée. Renforcer la sécurité juridique et l'efficacité.

# Problématique de la formation

Remplir une attestation est avant tout une obligation et un engagement juridique pour l'employeur, c'est aussi la pièce justificative centrale pour bénéficier d'un droit à l'indemnisation du chômage. Avec quelques notions d'assurance chômage, le gestionnaire chargé de l'établir comprend la finalité des informations attendues et devient capable de trouver une solution adaptée à la situation des emplois et des rémunérations publiques dans un modèle qui, à la source, est conçu pour le secteur privé. Cette réflexion et les acquis préalables sont, dans cette formation, les atouts qui lui permettent de passer à la pratique en comprenant les tenant et aboutissants de son action.

## **Programme**

#### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### Introduction

• Objectif de l'attestation employeur - Objectif de la formation

#### 1 - Prenons du recul...

• L'origine des difficultés rencontrées par l'employeur public - les obligations qui s'imposent à l'employeur public - comprendre les enjeux - vocabulaire et notions de base - conclusion avant de passer à la pratique

#### 2 - Remplir l'attestation employeur

- Rubrique 1 : L'employeur
- Rubrique 2 : Le salarié
- Rubrique 3 : Régime de retraite complémentaire du salarié
- Rubrique 4 : Emploi
- Rubrique 5 : Motif de la rupture du contrat de travail
- Les rémunérations portées sur les rubriques 6.1 (Salaire des 12 derniers mois civils), 6.2 (Primes et indemnités) et 6.3 (Sommes versées à l'occasion de la rupture).
- Rubrique 7 : Avance du régime de garantie des salaires
- Rubrique 8 : Authentification par l'employeur
- Particularités : apprentis, assistants familiaux, vacataires, etc...

#### 3 - Questions diverses

# L'utilisation du logiciel GALPE





Stage de base

Durée : 9 heures

En ligne



## **Public destinataire**

Gestionnaires RH appelés à gérer les dossiers d'allocations chômage via le logiciel Galpe et ayant participé un stage Juridique de base



Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



## **Pédagogie**

- Explications théoriques par le formateur
- Exercices en ligne sur Galpe Web
- Partage d'écran entre le stagiaire et le formateur



# Sessions en ligne

Durée : 9 heures sur 3 jours (3 heures par session)

- Du 01 au 03 février 2021 9h00 à 12h00
- Du 22 au 24 juin 2021 9h00 à 12h00
- Du 14 au 16 décembre 2021 9h00 à 12h00



#### Tarif

900,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



## **Inscriptions**

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Maitriser les bases du logiciel Galpe.

# Problématique de la formation

A l'identique de la réglementation chômage, le logiciel Galpe évolue de manière continue.

Le progiciel Galpe permet une méthode de saisie proche de celle imposée par la réglementation. Afin d'accompagner vos gestionnaires à l'utilisation de ce logiciel métier, qui impose ses spécificités, la formation au stage de base est essentielle.

# **Programme**

#### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### 1 - L'attribution des droits en admission, en reprise et en rechargement

- Vérification des conditions d'attribution des allocations
- Détermination automatique de l'organisme débiteur
- Calcul des droits : durée d'indemnisation et allocation journalière
- Calcul du point de départ de l'indemnisation chômage

#### 2 - Cas particuliers

• Démission avec prise en charge au 122ème jour

#### 3 - La gestion mensuelle de l'indemnisation et des paiements

- Gestion avec et sans évènement variables
- Gestion :
  - De l'activité reprise salariée
  - De l'A.R.E.F.
  - De l'activité reprise non salariée
- Clôture des paiements

#### 4 - Production des éditions

- Pièces expédiées aux allocataires
- Journaux de paiements, de cotisations et de virements

#### 5 - Questions diverses



# L'utilisation du logiciel GALPE



En ligne

# Stage de perfectionnement

Durée : 4 heures



## **Public destinataire**

Gestionnaires et cadres RH, utilisateurs de Galpe ayant déjà suivi une formation Galpe de base et à jour sur les évolutions réglementaires



#### Votre formateur

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



## Pédagogie

- Expications théoriques par le formateur
- Exercices en ligne sur Galpe Web
- Partage d'écran entre le stagiaire et le formateur



## Sessions en ligne

Durée : 4 heures sur 2 jours (2 heures par session)

• Du 11 au 12 février 2021 - 9h30 à 11h30



500,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



# **Inscriptions**

Linda Laouari Par mail: formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Maîtriser la correction d'un dossier (recalcul de paie) et le droit d'option dans le logiciel Galpe

# Problématique de la formation

L'évolution de la réglementation pousse le logiciel Galpe à évoluer de manière continue. Pour faire face à ces changements et donner à vos équipes la possibilité de corriger facilement les dossiers mais aussi d'alléger le nombre de dossiers en proposant des droits d'options, la formation Galpe Perfectionnement est indispensable.

# **Programme**

#### Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

#### 1 - La procédure de recalcul de paye - Corrections d'un dossier -Trop-perçus

- Les types d'erreurs (rectification d'une ouverture de droit, d'une période indemnisée, d'un avantage vieillesse, d'une pension d'invalidité, etc...)
- Les modalités de correction
- Le mécanisme du recalcule de paye
- Clôture des paiements

#### 2 - Le droit d'option

- Conditions d'exercice du droit d'option
- Mise en application dans le logiciel Galpe
- Pièces expédiées à l'allocataire

#### 3 - Cas particuliers

- La gestion de l'avantage vieillesse
- 4 Questions diverses
- 5 Evaluation de la prestation de formation

# L'utilisation du progiciel GALPE



# Stage de base Durée : 3 jours

Présentiel (Paris)



### **Public destinataire**

Gestionnaires RH appelés à gérer les dossiers d'allocations chômage via le progiciel Galpe et ayant participé à un stage juridique de base



#### **Votre formateur**

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



## Pédagogie

- Exercices d'analyses et de saisies de dossiers chômage sur une base de formation dédiée.
- Traitement de dossiers, résolutions de problèmes



## Sessions en présentiel

Durée: 3 jours

• Du 07 au 09 avril 2021

• Du 12 au 14 octobre 2021



#### Tarif

1400,00 € Net/Personne - Déjeuner inclus (Exonération TVA)



# **Inscriptions**

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Maîtriser l'utilisation de Galpe pour la gestion des dossiers relevant du règlement général de l'assurance chômage

# Problématique de la formation

Malgré une méthode de saisie très proche de celle imposée par la réglementation, une formation à Galpe reste nécessaire afin d'en exploiter toutes les possibilités.

Le progiciel Galpe apporte des solutions aux problèmes de gestion rencontrés au quotidien. Le traitement des rappels, acomptes et autres régularisations auxquelles il est difficile d'échapper en chômage sont intégrés.

# Programme (1/2)

#### 1 - Ergonomie générale du progiciel

- · Profils et droits
- Aide juridique et aide à la manipulation
- Zones de saisies obligatoires ou facultatives, zones non saisissables
- Listes déroulantes enrichies, paramétrables ou fermées
- Editions Conservation et accès aux historiques

#### 2 - L'attribution des droits en admission, en reprise et en rechargement

- Vérification des conditions d'attribution des allocations
- Détermination automatique de l'organisme débiteur
- Calcul des droits : durée d'indemnisation et allocation journalière
- Calcul du point de départ de l'indemnisation chômage

#### 3 - Cas particuliers

- Exercice du droit d'option pour les apprentis et autres allocataires
- Révision du droit après une perte d'activité conservée

#### 4 - La gestion mensuelle de l'indemnisation et des paiements

- Gestion avec et sans évènements variables
- Calculs automatiques de rappels après modifications des droits (re-calcul de paye)
- Gestion:
  - Des acomptes, des rappels des trop-perçus
  - de l'activité reprise salariée
  - de l'A.R.E.F.
  - de l'activité reprise non salariée
- Clôture des paiements

# L'utilisation du progiciel GALPE



Présentiel (Paris)



Stage de base *Durée : 3 jours* 

# Programme (2/2)

#### 5 - Production des éditions

- Notifications et pièces administratives
- Pièces expédiées aux allocataires
- Justificatifs récapitulatifs bilans
- Journaux de paiements, de cotisations et de virements
- Listes statistiques
- Déclarations annuelles
- 6 Paramétrage fonctionnel
- 7 Questions diverses
- 8 Evaluation de la prestation de formation

# L'utilisation du progiciel GALPE



# Stage de perfectionnement

Présentiel (Paris)

Durée: 1 jour



## **Public destinataire**

Gestionnaires et cadres RH, utilisateurs de Galpe, ayant déjà suivi une formation Galpe de base



#### **Votre formateur**

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



## Pédagogie

- Explications théoriques par le formateur
- Exercices et cas pratiques sur Galpe



## Sessions en présentiel

Durée : 1 jour

11 mars 2021

07 décembre 2021



645,00 € Net/Personne - Déjeuner inclus (Exonération TVA)



# Inscriptions

Linda Laouari Par mail : formation@info-decision.fr Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Avoir une meilleur maîtrise des fonctionnalités de Galpe notamment des mécanismes nouveaux introduits par la règlementation 2019

# Problématique de la formation

Galpe est un progiciel en constante évolution. En plus d'optimiser l'utilisation de Galpe, une meilleure maitrise de ses fonctionnalités pour des thématiques, telles que :

- Mise en œuvre des modalités d'attribution des allocations
- Procédure de re-calcul de paye, corrections d'un dossier, tropperçus...

# **Programme**

# 1 - Mise en œuvre des modalités d'attribution des allocations en réglementation 2019

- Rappels : définitions des différentes modalités d'ouverture de droits
- La reprise du paiement des allocations chômage
  - Conditions de la reprise
  - Mise en application dans le progiciel Galpe
- Le droit d'option
  - Conditions d'exercice du droit d'option
  - Information de l'allocataire
  - Mise en application dans le progiciel Galpe
- Le rechargement
  - Conditions du rechargement
  - Débiteur
  - Mise en application dans le progiciel Galpe
- La perte d'une activité conservée et la révision du droit

# 2 - La procédure de re-calcul de paye - corrections d'un dossier - trop-perçus

- Les types d'erreurs et modalités de correction
- Le mécanisme du re-calcul de paye
- 3 Questions diverses
- 4 Evaluation de la prestation de formation



# Ensemble, progressons!

# INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS :

# **Service Formation**

Linda Laouari Par e-mail : formation@info-decision.fr Par Tél :

www.info-decision.fr

# Retrouvez-nous aussi sur



